

Caraïbes

[Français]

Et je veux féliciter, mon honorable collègue et ami, l'auteur de cette motion, pour la chance qu'il nous donne de discuter à la Chambre des possibilités d'entretenir et de développer de meilleures communications avec les Antilles du Commonwealth. Il me paraît particulièrement opportun de me préoccuper de cette partie du monde au climat tropical si agréable alors qu'un hiver prématuré nous vaut, peu avant Noël, de subir des températures plus froides que jamais et de faire face à des tempêtes de neige à répétition. Quoique ces tempêtes de neige fassent le bonheur de plusieurs d'entre nous qui pratiquons le ski, comme moi par exemple, il reste tout de même qu'une très grande partie de la population de notre pays profite de cette saison pour aller jouir des beautés du Sud.

Certes, la saison rend le sujet particulièrement actuel, alors qu'à l'occasion des Fêtes, des milliers de nos compatriotes s'apprentent, comme je le disais tantôt, à s'envoler vers l'une ou l'autre de ces îles qui sont autant d'oasis dans la mer des Caraïbes, contribuant ainsi à nous rapprocher de ces pays. Et c'est ainsi que, depuis que les progrès du transport aérien ont mis cette région à quelques heures de notre porte et que la démocratisation du tourisme l'a placée à la portée de nos bourses, les biens déjà plus que séculaires qui unissent notre pays aux Antilles du Commonwealth sont devenus plus étroits que jamais.

Voilà pourquoi il faut se féliciter de la motion que nous avons à débattre cet après-midi puisqu'elle nous permet, une fois de plus, de nous pencher sur le dossier de nos relations avec cette région pour laquelle il y a, j'en suis certain, des deux côtés de la Chambre une profonde sympathie, un grand attachement et un souci unanime de faire tout ce qui est possible pour améliorer et rendre plus étroites les relations déjà existantes et plus efficaces et plus utiles que jamais les échanges en cours. Encore faut-il s'assurer que les mesures préconisées sont les plus adéquates pour atteindre le but recherché, ou encore qu'elles ne viennent pas tout simplement s'ajouter à d'autres qui existent déjà et faire double emploi pour contribuer à alourdir les mécanismes déjà en place, ralentir leur fonctionnement et finalement nuire plutôt qu'aider aux objectifs poursuivis. Pour y voir plus clair, il me paraît bon de revoir rapidement l'état actuel des relations entre le Canada et les Antilles du Commonwealth de façon à mieux situer et évaluer les mesures préconisées dans la motion et voir si elles sont vraiment justifiées.

Les liens qui unissent le Canada avec les îles des Antilles du Commonwealth sont presque aussi anciens que l'histoire de notre pays, puisqu'ils remontent au début du XVIII^e siècle. Dès cette époque, en effet, les colons qui habitaient les provinces Maritimes avaient développé un commerce basé sur la morue et le bois canadien en échange du sucre, du rhum, de la mélasse et des épices des Indes occidentales. Cette sorte

d'échanges s'est poursuivi sous diverses formes jusqu'à nos jours, se diversifiant et s'intensifiant de plus en plus avec le temps, et ce sont nos populations même qui sont étroitement liées et mêlées dans ces relations avec les nombreux habitants de ces îles venus s'établir chez nous, et les touristes canadiens par milliers passent leurs vacances dans cette partie du monde.

Vu du Canada, nous avons une tendance à percevoir cette région comme un ensemble de pays aux caractéristiques similaires. Rien pourtant n'est moins conforme à la réalité, car si cet ensemble de pays a beaucoup en commun, il est néanmoins caractérisé par une très grande diversité, soit géographique, soit démographique, soit économique, soit sociale, et soit même par la nature des problèmes auxquels chaque pays doit faire face chacun de son côté. Ceci explique en partie les difficultés qu'ont eues ces pays à concilier leurs différends avec leurs intérêts régionaux communs. Malgré tout, l'ensemble de ces pays forme une région qu'unifient diverses similitudes culturelles et sociales. Ce sont là des réalités dont il faut s'assurer de tenir compte en traitant avec eux.

Les ressources de ces pays peuvent également varier beaucoup d'une île à l'autre, contribuant à rendre très diverses les économies respectives et à leur donner des objectifs et des priorités difficilement conciliables entre elles. C'est ainsi qu'en Jamaïque et en Guyane, l'exploitation de la bauxite joue un rôle essentiel, alors qu'à Trinidad, c'est le pétrole et l'asphalte qui sont à la base de la vie économique, et que d'autres Îles doivent compter sur l'exploitation de la canne à sucre. Il est vrai que du point de vue agricole, chacun de ces États a des terres agricoles exploitables, pourvu qu'elles puissent être suffisamment irriguées. Mais une chose que tous ces pays se partagent en commun, c'est le soleil, grâce auquel ils jouissent d'un agréable climat tropical pendant notre hiver rigoureux, et disposent de plages très invitantes. Ceci naturellement leur vaut d'avoir pu développer une industrie du tourisme particulièrement intéressante, créatrice d'emplois et productrice de devises précieuses pour leur développement. Il ne faudrait pas néanmoins exagérer le profit qu'elles peuvent ainsi tirer du tourisme, car cette industrie ne se développe que grâce en grande partie à des investissements étrangers qu'il faut rembourser et à des importations de produits qu'il faut payer en devises.

Il convient encore de signaler la diversité politique qui caractérise tous ces pays, certains ayant atteint leur indépendance, d'autres . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. En conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)